

EXAMENS DU COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE CONSIGNES AUX CANDIDATS

Dans le cadre des examens du Comité sur la sténographie, les candidats :

- Doivent arriver au moins 15 minutes avant l'heure prévue.
- Doivent avoir en leur possession tout le matériel nécessaire pour l'examen, incluant une rallonge électrique.
- Doivent signer un registre de présence pour chaque épreuve.
- Doivent éteindre téléphone cellulaire ou autre.
- Ne peuvent utiliser un appareil d'enregistrement.
- Ne peuvent en aucun cas communiquer avec les autres candidats.
- N'ont pas le droit d'utiliser un dictionnaire commun, qu'il soit papier ou virtuel (exemple : Larousse, Le petit Robert, Antidote, etc.).
- Doivent sauvegarder leur transcription en format PDF sur une clé USB qui vous sera fournie par l'examineur, afin de pouvoir ensuite être imprimé à partir du poste de l'examineur.
- Pour les candidats au sténomasque, ceux-ci doivent transmettre la bande sonore de la prise de la déposition sur une clé USB qui vous sera fournie par l'examineur. Cette enregistrement pourra faire l'objet d'une écoute par les examinateurs suivant la correction de la transcription.
- Doivent écrire leur nom au verso de leurs examens ou sur une feuille vierge. L'examineur apposera un cache-noms afin de rendre la copie non identifiable pour l'examineur au moment de la correction.
- Doivent remettre une copie respectant les paramètres légaux d'une transcription.
- Doivent absolument remettre leur copie d'examen, et ce, même s'ils quittent à l'avance, convaincus de ne pas avoir réussi.
- Doivent, à la suite de l'examen, replacer le poste de travail comme il était auparavant.

Veillez noter que les examinateurs ne peuvent vous donner aucun résultat d'examen. Les résultats seront communiqués par courriel, au plus tard une semaine après la tenue des examens.